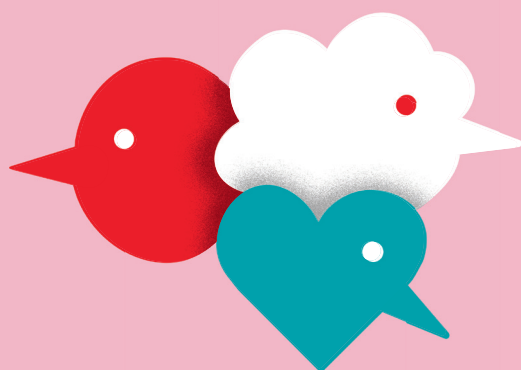


Vous souhaitez poser une question au conseil municipal ?

Ou découvrir les questions déjà posées à vos élu.es ?

participons.chambery.fr

**ON A TOUT
POUR FAIRE**
ensemble



Ville de Chambéry
Place de l'Hôtel-de-Ville
73000 Chambéry

☎ 04 79 60 20 20

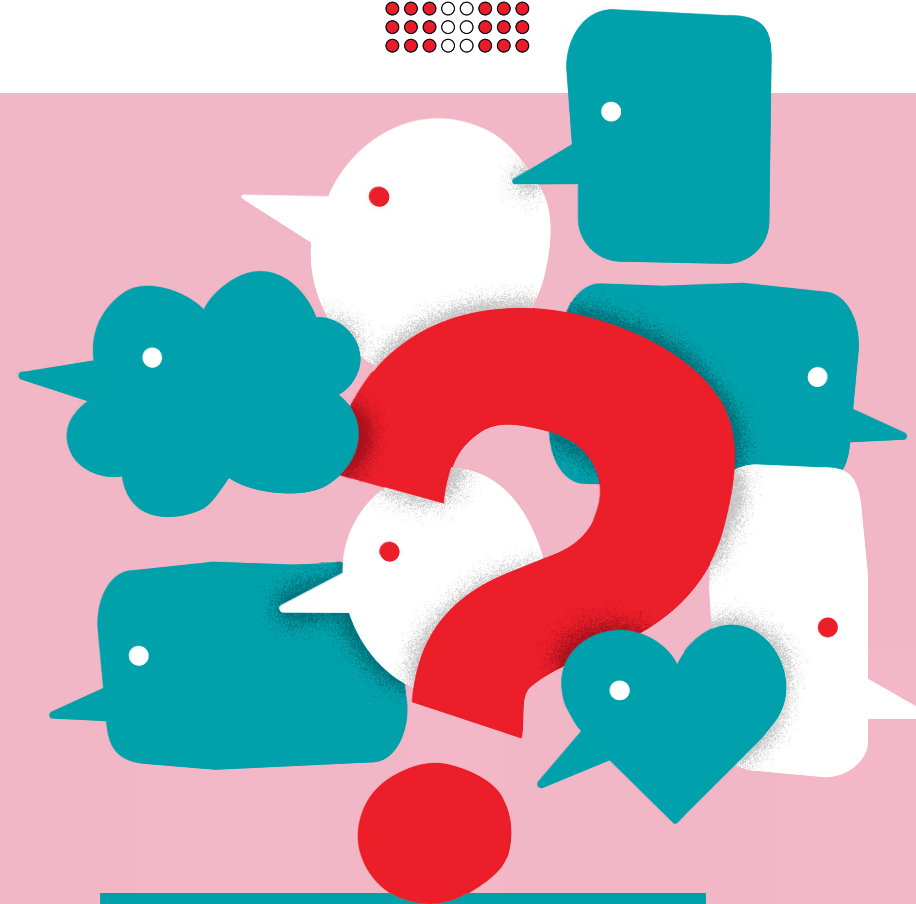
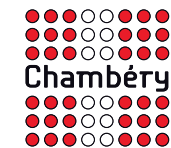
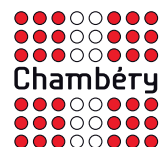
🌐 chambery.fr



Mission implication citoyenne
Direction générale adjointe solidarité,
citoyenneté et proximité

✉ participons@mairie-chambery.fr

🌐 participons.chambery.fr



**Questions citoyennes
au conseil municipal**

**ON A TOUT
POUR FAIRE**
ensemble

Posez vos questions au conseil municipal !

Participez au débat local

Désireuse de redynamiser la démocratie locale, la Ville de Chambéry a mis en place un dispositif inédit qui permet à tous les Chambériens, y compris mineurs, de poser directement des questions à leurs élus et de recevoir une réponse lors du conseil municipal. Ce nouveau droit donne l'opportunité de participer activement à la vie de votre ville. Un temps dédié de 30 minutes est spécialement réservé en début de chaque conseil municipal pour ces questions citoyennes.

Participez dès maintenant !

Pour plus d'informations et pour soumettre vos questions, rendez-vous sur la plateforme participons.chambery.fr ou remplissez le formulaire ci-contre et déposez-le dans une mairie de quartier ou envoyez-le par mail à participons@mairie-chambery.fr.

Et concrètement, ça fonctionne comment ?

→ **Vous posez votre question :** au minimum 4 semaines avant le prochain conseil municipal. Ce délai permet à la Ville d'instruire le fond des sujets et d'apporter aux citoyens une réponse la plus précise possible, y compris lorsqu'une analyse technique est nécessaire. La question doit relever d'un intérêt collectif et des compétences de la Ville pour être retenue.

→ **Vous participez directement :** si votre question est retenue, vous serez invité à la poser en personne. Si vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez soumettre votre question en vidéo. Sinon, elle sera lue lors du conseil.

La Ville de Chambéry s'engage à ce que toute question valide reçoive une réponse, soit oralement lors du conseil municipal, soit par écrit sur la plateforme participons.chambery.fr et dans le compte rendu de séance disponible sur chambery.fr.



Je pose ma question au conseil municipal

* Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque.

1. **Civilité*** ☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Autre

2. **Nom*** _____

3. **Prénom*** _____

4. Précisez, le cas échéant :

- ☐ Je suis mineur et accompagné par un adulte.
(précisez ci-dessous le nom et prénom du responsable légal)
- ☐ Je représente une association et m'exprime en son nom.
(précisez le nom de votre association ci-dessous)

5. **Adresse postale*** _____

6. **Titre de la question*** _____

7. Thématique de la question*

Si vous n'êtes pas certain du thème, choisir l'option qui s'en approche le plus selon vous.

- | | |
|---|--|
| ☐ Culture, sports et loisirs | ☐ Mobilités |
| ☐ Démocratie, vie des quartiers et vie associative | ☐ Relations internationales |
| ☐ Économie, développement et attractivité | ☐ Tranquillité urbaine, santé et vivre ensemble |
| ☐ Égalité, solidarité et ville inclusive | ☐ Urbanisme et environnement |
| ☐ Enfance, éducation et jeunesse | ☐ Fonctionnement et vie de la collectivité |
| ☐ Logement | |

8. **Votre question*** _____

9. Souhaitez-vous présenter votre question lors du prochain conseil municipal ?*

Les conseils municipaux sont, le plus souvent, organisés les lundis et commencent à 18h00.

- ☐ Oui, je souhaite être présent lors du prochain conseil municipal, et je voudrais poser ma question à l'oral.
- ☐ Oui, mais je ne pourrai pas être présent en personne pour poser ma question. Je souhaite réaliser une vidéo qui sera diffusée aux élus lors du conseil municipal.
- ☐ Non, je ne pourrai pas être présent et ne souhaite pas diffuser une vidéo.

10. Comment souhaitez-vous être contacté ?*

Merci de renseigner au moins l'un des deux modes de contact suivants.

- ☐ Par email _____
- ☐ Par téléphone _____

En participant, vous acceptez ces conditions d'utilisation : être résident de la ville de Chambéry et ne pas encore avoir posé de question au conseil municipal au cours de l'année, être officiellement mandaté par votre association si vous vous exprimez en son nom, être conscient qu'en intervenant le jour du conseil municipal, un formulaire d'autorisation de droit à l'image vous sera demandé le jour du conseil (ce dernier étant filmé).